

Verbatim Concertation Projet OrCHyDé

du 29 Octobre au 23 Décembre 2024

Réunion de clôture

Origny-Sainte-Benoite

Mercredi 18 décembre 2024 de 18h30 à 20h30

Participant.es : 48

Échanges avec la salle :

10 questions orales posées

0 questions écrites recueillies

GARANTS CNDP :

Catherine Jacquart – Garante de la CNDP

Christophe Bacholle – Garant de la CNDP

VERSO ENERGY :

Noëlle de Juvigny Cheffe de projet, Verso Energy

Gersende Legrand Directrice de Projet, Verso Energy

Victor Lévy-Frébault Directeur du développement Verso Energy

Ludovic Lagay Ingénieur Développement Verso Energy

Pascal Derache - RTE - Directeur des projets en concertation

Jean-Louis Doucy

Dominique Burillon - Maire d'Origny Sainte Benoite

Animateur-modérateur

Sébastien ALBERT

Sébastien ALBERT - Modérateur

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Nous vous souhaitons la bienvenue à cette réunion publique de clôture concernant le projet **OrChyDé**. Nous sommes ici à Origny-Sainte-Benoîte. Il est donc 18h32, et notre objectif est de tenir cette réunion en environ deux heures. Nous visons donc une clôture aux alentours de 20h-20h30, comme lors de nos précédentes séances.

Durant cette soirée, je tiens à souligner l'importance des règles à respecter. Nous comptons sur vous pour travailler dans un esprit de bienveillance, pour vous écouter mutuellement, et pour respecter les tours de parole, notamment pendant le moment d'échanges prévu au cours de cette séance. Je vous rappelle que les prises de parole s'effectueront tour à tour.

Enfin, je vous demanderai d'attendre qu'on vous transmette le micro avant de vous exprimer, puisque cette séance est intégralement enregistrée afin d'être retranscrite ultérieurement.

Pour débiter cette soirée, permettez-moi de remercier la Communauté de Communes ainsi que le maire d'Origny-Sainte-Benoîte pour leur accueil chaleureux. Je cède maintenant la parole à Monsieur Julien Siméon, vice-président de la Communauté de Communes du Val de l'Oise.

Julien Siméon, Vice-président de la Communauté de Communes du Val de l'Oise

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de Madame Brigitte Salingue, présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Oise, retenue par des obligations professionnelles. Je vais donc essayer de pallier son absence et m'efforcer de transmettre ses pensées pour cette réunion.

C'est un honneur pour moi d'introduire ce dernier rendez-vous de concertation concernant le projet OrChyDé. En allant à la rencontre des habitants du territoire de la CCVO, la société Verso Energy a répondu, bien sûr, aux dispositions légales en vigueur. Mais il me semble qu'elle a surtout souhaité présenter en toute transparence un projet qui pourrait durablement inscrire notre territoire dans une dynamique de développement industriel vertueux.

Je souhaite remercier chacun des participants, les partenaires de Verso Energy, et tous les habitants qui se sont mobilisés en nombre pour assister aux différentes réunions publiques. Pour moi, ces réunions ont permis d'éclairer à la fois des craintes, des atouts, des enjeux, et des difficultés liées à ce projet.

J'ai personnellement assisté à ces rencontres et j'ai pu observer des échanges très libres, tant sur le projet en lui-même que sur les enjeux écologiques nationaux auxquels il est relié. Les ateliers participatifs ont permis d'exposer les options retenues et de réfléchir ensemble aux problèmes soulevés ainsi qu'aux solutions proposées face aux défis représentés par OrChyDé.

Je me réjouis également de constater l'aspect toujours courtois des échanges, même si, parfois, la passion des uns et des autres n'a pas toujours permis d'atteindre un consensus. Néanmoins, je crois fermement que les objectifs de cette concertation ont été atteints, et ce, dans des conditions exemplaires.

Je ne serai pas plus long, mais je tiens à remercier chaleureusement les deux représentants de la Commission nationale du débat public présents ce soir, ainsi que la société Verso Energy, qui a consenti aux efforts nécessaires pour promouvoir ce projet. Grâce à leur pédagogie, nous avons pu envisager sereinement la suite et entrevoir la réussite de ce très beau projet.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Je vous remercie, Monsieur Siméon.

Nous allons maintenant démarrer cette soirée en vous présentant le programme. Dans un instant, nous donnerons la parole aux garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui nous rappelleront quelques règles concernant cette concertation.

Ensuite, Verso Energy effectuera une brève présentation du projet. Cette présentation sera réalisée par Noëlle de Juvigny pour Verso Energy et Pascal Derache pour RTE.

Nous aurons par la suite un retour sur le déroulement de cette concertation, suivi de la présentation des cahiers d'acteurs. Trois cahiers d'acteurs seront présentés ce soir. Je reviendrai plus en détail sur cette notion un peu plus tard.

Un temps d'échange d'une vingtaine de minutes sera ensuite accordé. À ce moment-là, vous pourrez prendre la parole. Nous reviendrons également sur les principaux sujets d'échanges que nous avons pu recueillir tout au long de ce processus. Nous en tirerons les premiers enseignements de cette concertation.

Enfin, nous concluons en abordant les prochaines étapes. Comme à l'accoutumée, nous vous inviterons à poursuivre les échanges autour d'un buffet.

Sur ce, nous allons démarrer. Voilà.

Je vais maintenant laisser la parole à Madame Jacquard, si je ne me trompe pas, garante de la CNDP.

Catherine Jacquart – Garante de la CNDP

Bonsoir à toutes et à tous,

Tout d'abord, je tiens à m'excuser auprès de ceux qui ont déjà entendu mon cadrage à plusieurs reprises, mais je pense qu'il est important, pour les personnes qui n'ont pas encore assisté à une réunion, de préciser les bases de cette concertation préalable.

Cette concertation est une obligation légale régie par le Code de l'environnement. Elle concerne tous les grands projets ayant un impact sur l'environnement, ce qui est le cas du projet OrChyDé. Elle se déroule sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une autorité indépendante qui défend un droit inscrit dans l'article 7 de la Charte de l'environnement. Cet article stipule que :

«Toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, ainsi que le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.»

Dans le cadre de ce projet, la décision publique en question correspond à l'arrêté d'autorisation préfectorale que Verso Energy et RTE visent à obtenir à l'issue de cette procédure.

Christophe Bacholle et moi-même avons été nommés garants de cette concertation par la CNDP. Notre mission est de veiller au respect des grands principes établis par la CNDP. Ces principes sont :

1. L'indépendance : Nous sommes totalement indépendants des parties prenantes au projet. Cette indépendance est une condition essentielle pour garantir l'impartialité de notre rôle.
2. La neutralité : Nous ne sommes ni pour ni contre le projet. Notre objectif est de garantir la qualité de la concertation.

3. La transparence : Toutes les informations relatives à cette concertation sont mises à disposition sur le site internet dédié. Les échanges, ainsi que les documents fournis par les porteurs de projet, sont accessibles au public et rédigés de manière aussi intelligible et complète que possible.
4. L'argumentation : Il ne suffit pas d'exprimer un avis pour ou contre le projet ; il est nécessaire d'apporter des arguments solides. La qualité des arguments est primordiale pour faire avancer la réflexion collective.
5. L'égalité de traitement : Chaque intervenant a le même poids, quelle que soit sa position, son statut ou son rôle.
6. L'inclusion : Nous avons cherché à toucher tous les publics, par exemple en présentant le projet aux élèves de BTS et de terminale au lycée Condorcet.

Nous sommes encore dans une phase très en amont du projet. Les études d'impact ne sont pas finalisées, ce qui signifie qu'il est tout à fait possible que le projet évolue suite aux suggestions ou propositions formulées par le public. C'est tout l'intérêt de cette concertation préalable.

Aujourd'hui, nous assistons à la réunion de clôture de cette phase de concertation, mais celle-ci se poursuit jusqu'au 23 décembre. Jusqu'à cette date, il est encore possible de contribuer en ligne via le site internet dédié.

À l'issue de cette concertation, nous établirons un bilan complet comprenant :

- La manière dont la concertation s'est déroulée,
- Les échanges qui ont eu lieu,
- Les réponses apportées par les porteurs de projet,
- Nos préconisations pour la suite de la concertation.

Ce bilan sera publié sur le site de la concertation et celui de la CNDP au plus tard le 23 janvier. Les porteurs de projet disposeront ensuite de deux mois pour y répondre, dans un processus appelé reddition des comptes. Ils devront expliquer s'ils souhaitent poursuivre le projet, préciser quelles suggestions du public ils ont retenues ou non, et justifier leurs choix.

Ensuite, une phase de concertation continue débutera. La CNDP nommera un garant pour accompagner le public en l'informant de l'avancement du projet jusqu'à l'enquête publique. Tous les échanges issus de ces concertations, qu'il s'agisse de la phase préalable ou continue, seront intégrés au dossier de l'enquête publique. Cela garantit un véritable continuum dans la participation du public.

Voilà, c'était un rappel des principaux points relatifs à la concertation. Je vous remercie pour votre attention.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci beaucoup, Madame Jacquard, pour votre intervention.

Je vous propose maintenant de passer au résumé du projet, qui sera présenté par Noëlle de Juvigny pour Verso Energy et Pascal Derache pour RTE.

Noëlle de Juvigny Cheffe de projet, Verso Energy

Bonjour à toutes et à tous,

Nous allons vous présenter un résumé du projet OrChyDé, en collaboration avec RTE. Je m'excuse d'avance pour les redites auprès de ceux qui ont suivi les réunions précédentes, mais il est important de fournir un rappel aux personnes qui assistent pour la première fois.

Le projet OrChyDé, dont le nom évoque à la fois Origny-Sainte-Benoîte, où il sera implanté, et l'hydrogène décarboné, a pour ambition de développer une usine de production de carburant durable. Son objectif principal est de

produire du i-méthanol, un carburant destiné à décarboner le secteur maritime, tout en offrant des alternatives pour la chimie et éventuellement l'aviation.

L'usine valorisera du CO2 biogénique, une ressource renouvelable issue des sites industriels de Tereos. La principale source de CO2 proviendra de l'usine située à Origny-Sainte-Benoîte, tandis qu'une seconde source, plus petite, sera exploitée à Mesnil-Saint-Nicaise. Le CO2 de ces deux sites sera acheminé vers l'usine OrChyDé : par canalisation pour Origny-Sainte-Benoîte et, pour Mesnil-Saint-Nicaise, soit par voie routière, soit par voie ferrée.

Le procédé de production repose sur deux étapes clés. La première consiste à effectuer l'électrolyse de l'eau, permettant de récupérer du dihydrogène (H2) et du dioxygène (O2). Le dihydrogène sera ensuite combiné au CO2 biogénique pour produire du méthanol. L'électricité nécessaire à ce procédé proviendra à la fois d'énergies renouvelables et de sources bas carbone, notamment le mix électrique français, majoritairement composé d'énergie nucléaire. L'eau utilisée dans le processus sera prélevée dans la rivière Oise, avec une partie restituée après traitement.

Le méthanol produit sera principalement destiné au transport maritime, en remplacement des carburants fossiles. Il pourra également être valorisé dans le secteur de la chimie, qui utilise actuellement du méthanol majoritairement fossile, ou transformé en carburant durable pour l'aviation.

La taille de l'usine dépendra de la quantité de CO2 mobilisable. Selon les estimations, l'usine pourrait produire entre 110 000 et 180 000 tonnes de i-méthanol par an, nécessitant environ 20 hectares de terrain. Elle consommera entre 72 et 117 m³ d'eau par heure, avec un retour partiel à la rivière après traitement, et capturera entre 166 000 et 270 000 tonnes de CO2 par an. En termes d'énergie, l'usine nécessitera principalement de l'électricité pour l'électrolyse, avec une production d'hydrogène estimée entre 24 000 et 39 000 tonnes par an.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la transition énergétique en proposant une alternative durable aux carburants fossiles. Il permet également de réduire l'impact environnemental des industries qui utiliseront ce méthanol comme matière première ou carburant, tout en contribuant à la décarbonation du transport maritime, un secteur clé de la transition énergétique.

Pascal Derache, RTE

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vais vous présenter les aspects liés au raccordement électrique du projet OrChyDé. RTE, le Réseau de Transport d'Électricité, est en charge de transporter l'électricité nécessaire pour alimenter les deux usines de Verso Energy : l'électrolyseur et l'usine de méthanisation.

Comme l'a expliqué Madame de Juvigny, le projet nécessite une alimentation électrique significative. En effet, l'usine d'hydrogène aura un besoin de puissance d'environ 250 mégawatts (MW) et celle dédiée à la méthanisation, environ 90 MW. Pour répondre à ces besoins, un poste électrique appelé Les Avenues sera construit à Villers-le-Sec, avec une mise en service prévue en 2026. Ce raccordement nécessitera la création d'une ligne électrique unique reliant le poste des Avenues au site de Verso Energy.

L'aire d'étude et les contraintes environnementales

Pour définir le tracé de cette ligne, nous travaillons dans ce que nous appelons une aire d'étude, une zone dans laquelle sera recherché le meilleur tracé possible. Cette aire d'étude a été validée récemment et intègre plusieurs contraintes.

Elle s'étend :

- À l'ouest, jusqu'aux parcs éoliens existants,
- À l'est, le long de la vallée de l'Oise,
- Et elle est limitée par des zones sensibles comme les vergers de Césure et un mât radioélectrique, ainsi que des zones de captage d'eau potable.

Concernant les captages d'eau potable, il existe trois périmètres de protection :

1. Le périmètre direct,
2. Le périmètre rapproché,
3. Le périmètre éloigné.

Dans les périmètres direct et rapproché, il est interdit d'implanter des installations. Ces contraintes environnementales sont essentielles pour définir un tracé respectueux des enjeux locaux.

Caractéristiques techniques de la ligne électrique

La ligne électrique projetée sera une ligne aérienne à 225 000 volts avec une seule file de pylônes. Chaque pylône portera trois câbles de puissance (représentant les trois phases de l'électricité) ainsi qu'un câble de garde situé au sommet, qui protège la ligne contre les impacts de la foudre.

Quelques chiffres :

- Longueur estimée : environ 11 kilomètres,
- Nombre de pylônes : environ 30 pylônes,
- Hauteur des pylônes : entre 40 et 60 mètres,
- Emprise au sol : entre 45 et 100 mètres carrés par pylône, selon les contraintes locales.

Ces estimations restent larges et seront précisées à l'issue des études techniques et environnementales, qui se poursuivront dans les semaines à venir.

En résumé, ce raccordement électrique est un élément clé du projet OrChyDé, permettant d'assurer une alimentation fiable et adaptée aux besoins des usines, tout en respectant les contraintes environnementales et les enjeux locaux.

Noëlle de Juvigny Cheffe de projet, Verso Energy

Présentation des externalités et des étapes du projet OrChyDé

Dans le cadre du scénario majorant, les externalités du projet peuvent être résumées comme suit :

Le projet nécessitera une consommation d'eau brute d'environ 117 m³ par heure, avec un rejet estimé à 50 m³ par heure après traitement. En termes d'énergie, l'usine aura besoin d'une alimentation électrique de 340 mégawatts.

Du point de vue environnemental, ce procédé présente plusieurs avantages : il ne génère ni poussières ni odeurs, et il produira plus de 30 000 tonnes d'oxygène par an comme sous-produit. Surtout, l'objectif principal du projet est de contribuer à la réduction des émissions de CO₂ fossiles : il permettra d'éviter l'émission de 2,7 millions de tonnes de CO₂ sur une période de 10 ans dans le secteur du transport maritime.

Ce projet est d'une ampleur significative pour le territoire, tant en termes d'emploi que de retombées économiques.

Emplois et retombées économiques

- Phase chantier : Le projet nécessitera environ 400 personnes par jour pendant 3 ans, avec des pics allant jusqu'à 700 personnes par jour lors des phases de montage, qui dureront environ 6 mois.

- Phase d'exploitation : Une fois opérationnelle, l'usine générera entre 120 et 130 emplois directs et indirects, selon le scénario retenu.

Sur le plan économique, l'investissement global est estimé entre 630 et 850 millions d'euros. Le projet générera également des revenus pour le site de Tereos, notamment via l'achat de jusqu'à 270 000 tonnes de CO2 biogénique par an. Les retombées fiscales locales sont estimées entre 300 000 et 900 000 euros par an pour le territoire.

Calendrier du projet

Le projet vise une mise en service en 2029, avec les étapes suivantes :

1. Phase administrative (2023-2026) : Actuellement, nous sommes en phase de concertation préalable, comme l'a mentionné Madame Jacquard. Les demandes de permis seront déposées prochainement, parallèlement à la concertation continue. Ces demandes seront instruites par les services de l'État, notamment la DREAL et la DDT. Les autorisations nécessaires sont attendues d'ici 2026.

2. Décision d'investissement et phase de construction (2026-2028) : Une fois les autorisations obtenues, la décision d'investissement sera prise, suivie de trois années de travaux.

3. Mise en service (2029) :

- RTE prévoit de mettre la ligne électrique à disposition en mi-2028,
- L'usine sera opérationnelle à partir de mi-2029.

Ce projet représente une opportunité majeure pour le territoire, combinant innovation industrielle et transition écologique, tout en générant des bénéfices économiques et sociaux significatifs.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci, Madame de Juvigny, pour cette présentation détaillée.

Nous allons maintenant passer la parole à Ludovic Lagay, qui va nous faire un retour sur le déroulement de cette concertation et présenter l'ensemble des actions et opérations qui ont été réalisées et mises en place dans ce cadre.

Ludovic Lagay, Ingénieur projet Verso Energy

Bonsoir à toutes et à tous,

Nous allons faire un retour concret et détaillé sur le déroulement de cette concertation préalable, afin de comprendre ce qui a été réalisé et comment cela a été préparé.

Une démarche structurée et anticipée

Cette concertation a débuté par une saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en mai 2024, réalisée par les maîtres d'ouvrage, Verso Energy et RTE. Cette étape marque le début d'un travail de longue haleine, qui nous amène aujourd'hui à cette réunion de clôture. Un travail préparatoire a ensuite été mené en synergie avec les garants de la CNDP pour définir les modalités les plus adaptées afin d'informer et d'échanger avec vous sur le projet.

La concertation préalable a lieu en amont du projet, ce qui permet de discuter des points encore ouverts et d'intégrer vos retours dans la réflexion.

Mise en place de la concertation

La concertation a été annoncée officiellement dans les 15 jours précédant son lancement. Un avis légal a été affiché dans les mairies et publié dans les journaux locaux tels que *L'Union* et *La Nouvelle*. Une conférence de presse a également été organisée, accompagnée de la distribution de 8 600 dépliants de synthèse, diffusés par

la poste à environ 12 000 habitants dans un périmètre restreint. Des affiches ont été placées dans les commerces de 24 communes concernées.

Au total, 160 dossiers de concertation et 500 dépliants supplémentaires ont été distribués au cours de la période de concertation.

Les temps forts : réunions et échanges

La concertation s'est articulée autour de plusieurs événements majeurs :

1. Réunion d'ouverture : Le 6 novembre 2024, à Origny-Sainte-Benoîte, pour présenter le projet.
2. Ateliers thématiques : Un premier atelier a permis des échanges approfondis avec des experts sur la filière CO2 biogénique et le méthanol.
3. Réunion publique à Mesnil-Saint-Nicaise : Organisée pour informer la population locale, en raison de la proximité de l'usine Tereos, source secondaire de CO2.
4. Second atelier thématique : Tenu le 5 décembre 2024, cet atelier s'est déroulé en petits groupes autour de tables thématiques, permettant des échanges directs et personnalisés entre participants et experts.
5. Rencontres sur les marchés : Un stand Verso Energy a été installé sur les marchés d'Origny et de Nesle, ainsi qu'à l'Intermarché local.
6. Réunion de clôture : La séance de synthèse, aujourd'hui, le 18 décembre 2024.

En moyenne, 52 personnes ont participé à chaque réunion, avec une pointe de 60 participants pour les sessions les plus proches du site principal. À Mesnil-Saint-Nicaise, la participation a été plus faible, ce qui reste compréhensible compte tenu de la distance par rapport au site.

Les autres outils de concertation

Un site internet a été mis en place pour centraliser les informations du projet et permettre au public de poser des questions. Ce site a enregistré 363 visites et 20 questions posées via les bons de concertation inclus dans les dépliants de synthèse.

Enfin, des intervenants extérieurs ont enrichi les débats, parmi lesquels des représentants de la CCI, de SNCF Fret, de Bureau Veritas, et de la Région, que nous remercions pour leur contribution.

Bilan global

En tant que maîtres d'ouvrage, nous sommes très satisfaits de cette concertation. Tous les événements ont été organisés comme prévu et ont bénéficié d'une forte participation, témoignant de l'intérêt de la population.

L'ambiance a globalement été sereine, permettant des échanges constructifs malgré certaines divergences d'opinion ou inquiétudes légitimes. Ces discussions ont permis d'enrichir notre réflexion et d'intégrer vos retours dans la suite du projet.

Cette concertation n'est pas simplement une formalité, mais une étape essentielle pour faire évoluer le projet en tenant compte des attentes et des suggestions du public. Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement et votre participation active.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci, Monsieur Lagay, pour ce retour sur cette concertation.

Nous allons maintenant passer à la phase de présentation des cahiers d'acteurs. Permettez-moi d'introduire rapidement ce dispositif.

Un cahier d'acteurs est une modalité d'expression et de contribution réservée aux personnes morales qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie du projet. Il s'agit de contributions écrites résumant la position et les arguments des acteurs concernés.

Pour qu'un cahier d'acteurs soit pris en compte, il doit être soumis à l'évaluation des garants de la concertation. Si ce dernier est jugé recevable, l'acteur en est informé par courriel, et le document est mis à disposition sur le site internet du projet. Une présentation publique est également organisée, comme c'est le cas ce soir.

Nous allons donc entendre la présentation de trois cahiers d'acteurs. Chaque intervenant disposera d'un temps limité, compris entre 5 et 10 minutes, pour présenter sa contribution. Voici le programme des interventions :

Région Hauts-de-France : En l'absence de représentant ce soir, c'est Madame Jacquard qui nous présentera ce cahier d'acteurs.

Monsieur Jean-Louis Doucy, qui viendra présenter son cahier d'acteurs ici-même.

Monsieur Dominique Burillon, Maire d'Origny-Sainte-Benoîte, qui conclura cette série de présentations.

Nous pouvons maintenant débiter. Madame Jacquard, je vous laisse la parole pour présenter le cahier d'acteurs de la Région Hauts-de-France.

Catherine Jacquart – Garante de la CNDP

En l'absence de représentants de la Région Hauts-de-France ce soir, je vais vous présenter succinctement leur cahier d'acteurs. Je tiens à souligner que cette présentation respecte le principe de neutralité qui nous engage en tant que garants. Ainsi, il ne s'agit en aucun cas d'un avis personnel, mais uniquement d'une restitution des points de vue exprimés par la Région dans son document.

Dans son cahier d'acteurs, la Région rappelle son engagement constant en faveur de la transformation et du développement d'un territoire plus durable et compétitif. Cet engagement repose sur deux axes majeurs : la transition énergétique et la réindustrialisation. La Région inscrit cette démarche dans le cadre de la dynamique collective REV3, ou Troisième Révolution Industrielle, qu'elle porte avec la CCI depuis près de dix ans. Cette feuille de route place la transition énergétique et la production d'énergie décarbonée au cœur de son projet de développement. La production d'hydrogène vert est identifiée comme un pilier essentiel pour atteindre ces objectifs de décarbonation.

La Région considère que le projet OrChyDé s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Selon elle, ce projet constitue une mise en œuvre concrète des orientations régionales en matière de transition énergétique. Elle souligne qu'il représente un levier clé pour la décarbonation de nombreuses activités économiques.

La Région avance plusieurs raisons pour lesquelles elle soutient ce projet. Elle estime tout d'abord qu'OrChyDé est structurant pour le développement d'une nouvelle filière régionale, en offrant une impulsion qui pourrait encourager d'autres projets similaires sur le territoire. En outre, le projet contribue au développement économique par la création d'emplois pérennes dans le secteur industriel. Il s'inscrit également dans une logique d'économie circulaire en valorisant le flux de CO2 biogénique provenant des distilleries Tereos. Enfin, la Région met en avant son rôle dans la décarbonation du secteur maritime, un secteur responsable de 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Cependant, la Région souligne également des points d'attention importants. Elle insiste sur la nécessité d'une acceptabilité et d'une appropriation locale du projet, en s'appuyant sur une concertation préalable, comme celle que nous menons actuellement. Elle insiste également sur l'importance d'une gestion rationnelle et économe des ressources, en particulier de l'eau, qui sera prélevée dans l'Oise. Par ailleurs, la Région appelle à une prise en compte des impacts environnementaux et à leur réduction tout au long du processus. Elle souligne également la nécessité de coordonner ce projet avec les acteurs régionaux pour répondre aux besoins en formation et en compétences. Elle exprime enfin le souhait que ce projet devienne un exemple concret de transition énergétique, renforçant l'innovation industrielle et la compétitivité de la région.

La Région ajoute qu'elle a soutenu le projet auprès du ministère afin qu'il soit qualifié de projet d'intérêt national majeur. Elle a également appuyé la demande de financement européen portée par Verso Energy.

En conclusion, la Région affirme que le projet OrChyDé est un projet structurant pour sa stratégie de développement de l'hydrogène vert. Elle estime qu'il contribue à la transformation énergétique des Hauts-de-France et qu'il présente un intérêt fort en matière d'innovation, tant par les technologies employées que par leur dimensionnement.

Voilà pour cette présentation succincte. En l'absence de représentants de la Région, ni Monsieur Bacholle ni moi-même ne pourrions répondre aux éventuelles questions concernant ce cahier d'acteurs. Je vous remercie pour votre attention.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci beaucoup, Madame Jacquard, pour cette présentation. Vous avez parfaitement respecté le temps imparti, entre 5 et 10 minutes, comme prévu.

Nous allons maintenant accueillir Monsieur Jean-Louis Doucy. Monsieur Doucy, si vous voulez bien nous rejoindre, je vous invite à prendre place ici. Voici votre micro, veuillez à bien le tenir près de votre bouche pour que tout le monde puisse vous entendre clairement.

Vous disposez également d'un temps compris entre 5 et 10 minutes. Je vais lancer le chronomètre, c'est à vous !

Jean-Louis Doucy

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vais vous présenter les différents éléments abordés dans le cahier d'acteurs que j'ai déposé. Ce document reflète mes interrogations et préoccupations à l'égard du projet OrChyDé.

Disponibilité incertaine du CO2 biogénique

Ma première interrogation porte sur la disponibilité de la matière première clé : le CO2 biogénique. Au fil des réunions auxquelles j'ai assisté, j'ai constaté l'absence systématique de représentants de Tereos, un partenaire pourtant essentiel dans ce projet. Cette absence soulève des questions sur l'engagement de cet acteur dans la durée. De plus, l'avenir de la filière betteravière, qui fournit ce CO2 biogénique, est lui-même incertain. Les agriculteurs que j'ai consultés m'ont partagé leurs inquiétudes face aux pressions croissantes sur cette filière. Ces pressions incluent le changement climatique, la concurrence d'autres cultures plus rentables (comme le miscanthus, la vigne, la pomme de terre ou le lin) et la signature d'accords internationaux comme le Mercosur, qui fragilisent la compétitivité de la betterave française.

Incohérences sur l'alimentation énergétique

Ma seconde préoccupation concerne l'alimentation énergétique du projet. Lors de la première réunion publique, il avait été annoncé que le site serait alimenté à 100 % par des énergies renouvelables, grâce à un parc solaire de 2 gigawatts détenu par Verso Energy. Cependant, il apparaît désormais que ce parc n'existe que sur le papier, dans un portefeuille de projets potentiels. Cette incohérence prive le public d'une évaluation transparente des impacts réels du projet, tant sur l'environnement que sur les émissions de gaz à effet de serre. Elle pose également des questions sur la conformité du projet avec la taxonomie européenne, un élément crucial pour son financement.

Consommation énergétique et impact global

Le projet présente une consommation énergétique énorme, mais les informations précises sur les besoins totaux et les sources d'énergie envisagées sont insuffisantes. Cette opacité empêche une évaluation claire des pressions exercées sur le réseau électrique local et national, ainsi que des impacts globaux du projet sur les émissions de CO2 en lien avec le mix énergétique utilisé. Cette absence de données compromet la capacité du public à juger de la pertinence et de la soutenabilité du projet.

Rendement énergétique médiocre

Le rendement énergétique du projet est un autre point préoccupant. Pour des projets similaires, il est estimé qu'à peine 30 à 40 % de l'énergie initiale consommée se retrouve dans le produit fini, le méthanol. Cela signifie qu'une

part importante de l'énergie est perdue lors des phases d'électrolyse, de compression et de transformation. Par exemple, pour répondre aux besoins du projet OrChyDé, il faudrait mobiliser l'équivalent d'un quart du parc éolien des Hauts-de-France, avec un coût estimé à plus de 2 milliards d'euros. De telles exigences mettent en lumière des problématiques de viabilité économique et de faisabilité technique, notamment en l'absence de solutions de stockage d'énergie adaptées.

Risques industriels et environnementaux

La production d'hydrogène, un gaz hautement explosif, engendre des risques industriels majeurs, comme les incendies et explosions. Par ailleurs, les rejets massifs d'oxygène dans l'atmosphère, estimés à 850 tonnes par jour, n'ont pas été suffisamment expliqués, notamment en termes d'impact sur l'environnement et la sécurité. Ces rejets, combinés aux risques liés à la présence simultanée d'hydrogène et de méthanol sur le site, nécessitent une analyse approfondie des risques d'accidents graves, notamment des effets domino en cas d'incident.

Enfin, l'absence de précisions sur le type d'électrolyseur qui sera utilisé (par exemple, de type PEM) suscite des inquiétudes quant aux risques de pollution par les PFAS («polluants éternels»). Ces substances persistantes peuvent avoir des conséquences graves pour l'environnement et la santé publique.

En conclusion, je reste préoccupé par les nombreuses incertitudes entourant ce projet. Les risques industriels, les lacunes dans la transparence des données, ainsi que les interrogations sur la viabilité économique et environnementale du projet, méritent une attention accrue. Je vous remercie de m'avoir écouté et reste disponible pour échanger lors du moment de discussion prévu.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci beaucoup, Monsieur Doucy, pour votre intervention. Vous avez parfaitement respecté le temps imparti avec 9 minutes et 20 secondes.

Nous allons maintenant écouter la présentation du dernier cahier d'acteurs de la soirée, qui sera réalisée par Monsieur Dominique Burillon, maire d'Origny-Sainte-Benoîte. Monsieur Burillon, la parole est à vous. Comme pour les interventions précédentes, vous disposez d'un temps compris entre 5 et 10 minutes maximum.

Dominique Burillon - Maire d'Origny-Sainte-Benoîte

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

Le projet OrChyDé s'inscrit pleinement dans les enjeux de transition économique, énergétique et écologique de notre territoire. Nous nous apprêtons à accueillir ce projet en synergie avec notre tissu industriel local, et c'est une excellente nouvelle pour Origny-Sainte-Benoîte et ses environs.

Une opportunité pour le territoire

Tout d'abord, d'un point de vue économique, ce projet représente un investissement allant jusqu'à 850 millions d'euros, ce qui entraînera la création d'emplois directs et indirects pour la population locale. De plus, il offrira aux jeunes des perspectives professionnelles innovantes, tournées vers les technologies de demain.

Le projet OrChyDé aura également des retombées positives pour l'un de nos principaux acteurs industriels, Tereos. L'achat de CO₂ biogénique par Verso Energy générera un gain net pour cette entreprise, renforçant ainsi son activité historique et sa contribution à l'emploi local.

Un projet porteur pour la transition écologique

D'un point de vue environnemental, le i-méthanol produit par le projet permettra de décarboner le secteur du transport maritime, qui repose encore largement sur des énergies fossiles. Cette contribution à la transition énergétique réduira significativement les émissions de gaz à effet de serre, tout en répondant aux ambitions françaises et européennes en matière de neutralité carbone.

Un levier pour la souveraineté énergétique

Enfin, sur le plan énergétique, le projet OrChyDé représente une solution innovante de décarbonation, tout en réduisant notre dépendance aux importations de carburants étrangers. Dans un contexte de réindustrialisation de l'Europe, ce projet est une formidable opportunité pour renforcer la souveraineté énergétique et garantir un avenir industriel durable pour notre région.

Une concertation riche et constructive

En tant que maire et habitant d'Origny-Sainte-Benoîte, j'ai participé activement aux réunions de concertation proposées par Verso Energy. Ces séances se sont révélées très enrichissantes, grâce à la pédagogie des supports proposés, aux réponses argumentées aux questions soulevées, et à la qualité des intervenants, qu'ils soient internes ou externes au projet.

Je tiens également à remercier les garants de la CNDP pour leur accompagnement tout au long de cette concertation. Depuis le premier contact en 2022, les échanges ont permis d'enrichir progressivement le projet et de poser les bases d'une réflexion partagée avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour conclure, le projet OrChyDé, alliant innovation technologique, engagement environnemental et création d'emplois, offre des perspectives prometteuses pour le développement économique et l'attractivité de notre territoire. Je soutiens donc pleinement cette initiative et émets un avis favorable à sa réalisation.

Je vous remercie pour votre attention.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour votre présentation et votre soutien au projet.

Nous allons maintenant entamer une séquence de 20 minutes dédiée à vos questions et remarques. Cette durée est un peu plus courte que d'habitude, mais nous tâcherons de traiter ensemble trois questions principales.

Je vous rappelle quelques règles pour le bon déroulement de cet échange. Je vous invite à attendre que Nolwenn vous passe le micro avant de poser votre question ou de formuler votre remarque. Veillez à bien parler dans le micro pour que tout le monde puisse vous entendre clairement. Nous vous demandons également de rester dans un esprit d'écoute et de respect mutuel.

Les réponses seront apportées par les représentants de Verso Energy et de RTE, en fonction des thématiques abordées. Enfin, je tiens à vous rappeler que les cahiers d'acteurs présentés ce soir, ainsi que ceux déposés, sont disponibles et téléchargeables sur le site internet dédié.

Nous allons démarrer avec une première question ou remarque. Noëlle, je crois que vous souhaitiez intervenir immédiatement pour répondre à certaines des interrogations soulevées par Monsieur Doucy dans son cahier d'acteurs.

Noëlle de Juvigny Cheffe de projet, Verso Energy

Merci, Monsieur Doucy, pour votre prise de parole et pour avoir partagé vos réflexions sur ce projet. C'est un exercice important, et nous vous remercions sincèrement pour votre contribution. Vous avez exprimé des opinions personnelles sur plusieurs points, et bien que nous ne partagions pas certaines de vos conclusions, nous souhaitons répondre à quelques aspects saillants de vos propos, pour apporter des précisions et clarifier certains éléments.

Disponibilité du CO2 biogénique

Vous avez exprimé une inquiétude légitime concernant la disponibilité du CO2 biogénique, une ressource clé pour le projet. Cette remarque, que l'on appelle dans notre jargon le «risque de contrepartie», est effectivement pertinente. Si, pour une raison quelconque, la disponibilité de ce CO2 venait à disparaître avant la décision d'investissement, le projet ne serait tout simplement pas lancé. Il est évident que nous ne réaliserons pas un investissement

de plus de 600 millions d'euros dans un projet sans matière première.

Concernant l'absence de Tereos dans les discussions publiques, il est important de rappeler que cette entreprise est notre fournisseur de CO₂, mais pas un maître d'ouvrage du projet. Cela explique pourquoi ils n'ont pas pris part aux réunions. Néanmoins, nous tenons à souligner que nous avons sécurisé des accords sur le long terme avec Tereos, et que nous disposons également d'autres sources potentielles de CO₂ biogénique en France pour pallier toute éventualité.

Rentabilité et transformation énergétique

Vous avez soulevé des questions sur la rentabilité économique du projet, en notant les pertes énergétiques à chaque étape de transformation. Il est vrai que ces pertes sont inhérentes au processus, mais il est crucial de replacer cela dans un contexte plus large. Le méthanol produit par ce projet est destiné à décarboner un secteur, le transport maritime, qui ne dispose actuellement que de très peu d'alternatives viables aux carburants fossiles. Lors de l'atelier thématique n°1, nous avons présenté l'éventail des carburants alternatifs disponibles et expliqué pourquoi le méthanol se révélait être la solution la plus pertinente pour ce secteur.

Énergie renouvelable et alimentation du projet

Sur la question de l'alimentation en énergie, vous avez mentionné que nous aurions annoncé que le projet serait alimenté à 100 % par des énergies renouvelables. Ce n'est pas le cas, et nous tenons à corriger cette affirmation. Nous avons toujours indiqué que l'usine serait connectée au réseau de transport d'électricité de RTE, et que l'électricité utilisée pourrait provenir soit du mix électrique français (majoritairement nucléaire et renouvelable), soit de contrats spécifiques appelés PPA (*Power Purchase Agreements*), qui garantissent une origine 100 % renouvelable de l'électricité.

Concrètement, cela signifie que l'usine produira deux types de méthanol :

1. Méthanol bas carbone, lorsque l'électricité proviendra du mix électrique français,
2. Méthanol renouvelable, lorsque l'électricité sera sourcée via des PPA avec des producteurs d'énergies renouvelables.

Ces deux types de méthanol répondent à des réglementations spécifiques européennes et permettront à nos clients de choisir une stratégie de décarbonation adaptée à leurs besoins.

Risques industriels et environnementaux

Vous avez également soulevé des préoccupations liées aux risques industriels, notamment ceux liés à la présence d'hydrogène et d'oxygène sur le site. Ces aspects sont bien pris en compte dans les études et dans le cadre réglementaire. Le site sera soumis à des analyses approfondies de risques, notamment via le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Je tiens à préciser que le site sélectionné pour l'implantation est situé en dehors de toute zone à risque identifiée dans le PPRT, ce qui limite considérablement l'exposition à des dangers externes.

Concernant les PFAS (polluants éternels), vous avez mentionné les éventuelles pollutions associées aux électrolyseurs. Ces substances sont utilisées dans des membranes ou des joints d'étanchéité, mais elles ne sont pas consommées ni rejetées dans l'environnement par nos installations. Les membranes des électrolyseurs, par exemple, sont changées tous les 10 ans, récupérées par les fabricants et recyclées. Nous pouvons donc affirmer que le projet ne présente aucun risque de pollution lié aux PFAS.

Nous espérons que ces précisions vous auront éclairé sur certains aspects du projet. Nous sommes à votre disposition pour discuter davantage lors des échanges, si nécessaire. Encore merci pour vos observations constructives et votre engagement dans ce processus de concertation.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci pour ces réponses détaillées. Nous allons maintenant passer aux premières questions ou remarques. Nolwenn va vous apporter le micro. Si vous voulez bien, commencez par nous indiquer votre prénom, votre nom, et, si vous le souhaitez, votre commune. Nous vous écoutons.

Bruno Moreau, Maire de villars-le-sec

Bonjour, je suis Bruno Moreau, maire de Villars-le-Sec. Avant tout, je tiens à préciser que ce que je vais dire ici est déjà documenté : je l'ai exprimé lors d'une instance locale de concertation et devant Monsieur le Sous-Préfet.

Je voudrais tout d'abord dire que je soutiens pleinement ce projet. C'est une vraie chance pour notre territoire, et je suis à 100 % en faveur de sa réalisation. Cela étant dit, j'aimerais attirer votre attention sur une remarque qui me tient à cœur concernant l'option aérienne ou souterraine pour la liaison entre le poste électrique de Villars-le-Sec et le site du projet.

Après avoir lu attentivement votre fascicule, j'ai eu le sentiment que l'option souterraine avait été balayée d'un revers de main. Je comprends que cette option est plus coûteuse, mais j'aurais souhaité avoir davantage de détails : un budget prévisionnel précis, des informations sur le tracé envisagé, et une évaluation approfondie de sa faisabilité.

Notre territoire a déjà sacrifié ses paysages avec l'installation des éoliennes. Maintenant, si nous devons ajouter 30 pylônes de ligne haute tension, cela posera à nouveau des enjeux visuels importants. Certains diront peut-être qu'ils seront placés dans des zones moins visibles, mais, dans les faits, ces pylônes finiront par impacter notre environnement visuel.

Je pense que cette question méritait une étude plus approfondie, même si, je le répète, cela implique un surcoût. Pour prendre une comparaison simple : quand j'achète un tracteur à 200 000 €, je prends le temps de considérer les options, même si elles coûtent un peu plus cher. Je ne dis pas que je les prends systématiquement, mais je les examine sérieusement.

Je vous remercie de votre écoute et espère que ma remarque pourra être prise en considération dans la suite du projet.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour votre intervention et vos remarques.

Nous allons maintenant passer à une question ou une remarque de Madame. Si vous voulez bien, commencez par nous indiquer votre prénom et nom, ainsi que, si vous le souhaitez, votre commune.

Nous vous écoutons.

Émilie Martial, Ribemont

Bonjour, je suis Émilie Martial, de la commune de Ribemont. J'ai plusieurs questions, davantage factuelles, concernant le projet OrChyDé.

Tout d'abord, je voudrais savoir si des nuisances sont prévues, concrètement, en termes de bruit ou de lumière. En particulier, comment ces éventuelles nuisances seront-elles gérées, surtout étant donné la proximité du site avec les zones urbaines ?

Ensuite, une question sur le périmètre du site. Est-ce qu'il est envisagé que ce projet puisse conduire à des expropriations ? Le site semble situé entre les deux communes principales du territoire, Aurélie et Ribon, et donc proche de zones d'habitation. Cette proximité pourrait-elle avoir des conséquences directes pour les habitants concernés ?

Une autre question qui me préoccupe est celle des impacts immobiliers. Notre territoire est déjà marqué par une certaine paupérisation. Un projet de cette ampleur pourrait-il influencer la valorisation immobilière dans la région ? Et si oui, dans quel sens ?

Enfin, puisque cette réunion est organisée sous l'égide de la Communauté de Communes du Val de l'Oise (CCVO), je souhaiterais savoir si cette collectivité s'est engagée financièrement dans ce projet. J'ai cherché des informations à ce sujet, notamment sur le site internet de la CCVO, mais je n'ai rien trouvé. Ce point est important pour les usagers, qui pourraient être concernés par les engagements financiers de la collectivité. Merci pour votre écoute.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci, Madame Martial, pour vos questions très complètes et pertinentes. Comme plusieurs sujets ont été abordés, je propose que nous procédions par thématique pour structurer les réponses. Commençons par RTE, avec une réponse sur la question de l'électricité et plus précisément l'enterrement des réseaux.

Réponse de RTE

Merci pour votre question. Je vais répondre en apportant quelques précisions sur le choix de la technologie aérienne pour le raccordement, ainsi que sur les impacts éventuels.

Technologie aérienne vs souterraine

Il est vrai que l'option d'enterrer les lignes est techniquement possible. Cependant, comme vous l'avez également évoqué, une liaison souterraine coûte environ 2 à 3 fois plus cher qu'une liaison aérienne. En 2023, lors de notre étude préliminaire, nous avons estimé un surcoût de 2,5 fois. Avec la récente augmentation des coûts des matières premières, ce chiffre pourrait même être revu à la hausse.

Sur ce territoire, la technologie aérienne a été jugée plus appropriée pour plusieurs raisons :

1. Éloignement des habitations : Le tracé permet de respecter un éloignement d'au moins 200 mètres des habitations, ce qui garantit un impact limité pour les riverains.
2. Configuration du territoire : Le territoire est constitué principalement de plaines agricoles, ce qui offre la possibilité d'implanter les pylônes dans des zones éloignées des zones habitées et sans obstacles majeurs.
3. Moindre coût : La solution aérienne est économiquement plus viable dans ce contexte, tout en répondant aux besoins techniques du projet.

Nombre et hauteur des pylônes

Concernant le nombre de pylônes, nous estimons qu'il sera compris entre 20 et 30, en fonction des ajustements finaux. Plus les pylônes sont hauts, moins il en faut, mais ils sont alors plus visibles. À l'inverse, des pylônes plus bas nécessitent d'en installer davantage, mais ils s'intègrent mieux dans le paysage.

Notre objectif est d'adapter la position et la hauteur des pylônes à la topologie du territoire. Contrairement à des zones très plates, comme les plaines des Flandres, le terrain ici présente des reliefs qui permettent d'optimiser la discrétion des pylônes en les positionnant dans des zones en contrebas.

Pour comparaison, les pylônes envisagés auront une hauteur comprise entre 40 et 60 mètres, bien inférieure à celle des éoliennes déjà présentes sur le territoire, qui culminent à près de 200 mètres en haut de pâle.

Nuisances lumineuses

Enfin, pour répondre à une autre question posée par Madame Martial, les pylônes n'émettent aucune nuisance lumineuse. Ils ne nécessitent pas de signalement visuel ou lumineux, contrairement à d'autres infrastructures telles que les éoliennes. Ces lignes aériennes s'intégreront donc dans le paysage de manière similaire aux lignes existantes, comme celles entre les postes de Le Riz et Beautor.

Réponse de Verso Energy

Bonsoir, merci pour vos questions, qui abordent des sujets essentiels concernant le projet. Je vais répondre point par point sur les nuisances, les impacts immobiliers, et l'implication de la Communauté de Communes du Val de l'Oise.

Nuisances : bruit et lumière

Concernant le bruit, il est important de souligner que nous respectons une réglementation stricte. Celle-ci impose un seuil maximum de 60 décibels en limite de propriété, ce qui correspond au volume sonore de quelqu'un parlant normalement sans micro, comme je le fais actuellement. Avec une distance importante entre le site et les zones résidentielles, nous estimons que le bruit généré par l'installation ne causera pas de nuisance sonore pour les habitants. Une étude détaillée sera d'ailleurs réalisée dans le cadre du dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour confirmer l'absence d'impact sonore.

En ce qui concerne les nuisances lumineuses, l'installation ne générera pas d'impact visuel durant la journée. La nuit, certaines structures élevées, comme les deux colonnes de distillation méthanol de 50 mètres, pourraient nécessiter des balises lumineuses, conformément à la réglementation sur les bâtiments de grande hauteur. Cependant, ces balises seront limitées à quelques points spécifiques et n'affecteront pas significativement le paysage nocturne. Les autres bâtiments auront une hauteur moyenne d'environ 20 mètres et n'exigeront pas de signalisation lumineuse.

Impact immobilier

Votre question sur les impacts immobiliers est légitime. Nous avons souvent rencontré cette préoccupation dans nos précédents projets industriels, notamment pour des centrales électriques au gaz naturel. L'idée que ces projets pourraient faire baisser les prix de l'immobilier est une crainte fréquente, mais les études menées montrent que l'inverse se produit.

Par exemple, à Landivisiau, Toul, et Pont-sur-Sambre, où nous avons réalisé des projets similaires, les prix immobiliers ont augmenté après l'installation de l'infrastructure. Cela s'explique par la dynamique économique qu'apporte une nouvelle activité industrielle : la création d'emplois attire des habitants, ce qui stimule la demande de logements.

De plus, pendant la phase de chantier du projet OrChyDé, plus de 1 000 personnes seront mobilisées pendant trois ans. Ces travailleurs devront se loger localement, remplissant ainsi les hôtels et les logements disponibles dans la région. Une fois l'usine en activité, les 120 à 130 emplois directs contribueront également à maintenir cette dynamique économique locale.

Implication de la Communauté de Communes du Val de l'Oise (CCVO)

Enfin, pour répondre à votre question sur l'implication financière de la CCVO, je tiens à être clair : la Communauté de Communes n'est pas actionnaire de Verso Energy et ne participera pas financièrement au projet. Aucun argent public ne sera versé à l'entreprise.

En ce qui concerne la communication autour du projet, elle a été entièrement prise en charge par Verso Energy, qui a diffusé plus de 9 000 tracts pour informer les habitants et relayer les informations. Le rôle de la CCVO se limite à celui de facilitateur, notamment pour organiser l'accueil des 1 000 travailleurs attendus pendant le chantier et orienter ces derniers vers des services locaux, comme les logements ou la restauration.

En résumé, nous veillons à minimiser les nuisances sonores et lumineuses, et nous avons des données concrètes montrant que ce type de projet a généralement un impact positif sur l'immobilier local. Quant à la CCVO, son rôle est strictement logistique et non financier. Merci encore pour vos questions et votre attention.

Thierry Moulin - Origny-Sainte-Benoîte

Bonjour, je suis Thierry Moulin, habitant d'Origny et technicien expert en incendie dans une entreprise privée américaine. Je souhaite intervenir pour répondre à ceux qui expriment des craintes sur la sécurité autour du projet.

Je tiens à souligner que la réglementation en matière d'incendie est extrêmement stricte. Pour ceux qui ne connaissent pas ces exigences, il est important de rappeler que chaque projet industriel est soumis à des règles rigoureuses pour garantir la sécurité des installations et des riverains.

Bien sûr, le risque zéro n'existe pas, et nous avons tous en mémoire des accidents comme celui d'AZF. Mais ces événements ont permis d'apprendre et d'améliorer encore davantage les normes et les protocoles de sécurité. Aujourd'hui, avec les avancées technologiques et réglementaires, je ne suis pas inquiet concernant ce projet, même s'il se trouve à proximité de chez moi.

À titre personnel, je serais davantage préoccupé par l'utilisation d'une voiture électrique, qui peut également présenter des risques en matière de sécurité. Avec ce genre de projet industriel, je suis convaincu que les standards seront respectés et que tout sera mis en œuvre pour assurer une sécurité maximale.

Merci pour votre attention.

Francis Dalby - Origny-Sainte-Benoîte

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à remercier Verso Energy et RTE pour leur décision de s'implanter ici, à Origny-Sainte-Benoîte. Je dirais que vous êtes presque comme le Père Noël – pas forcément celui que nous attendions, mais celui que nous espérions. J'espère de tout cœur que votre projet pourra se concrétiser pleinement et atteindre ses objectifs.

Je voudrais revenir sur les remarques faites par le maire de Villars-le-Sec, concernant l'enterrement des lignes électriques. C'est un point qui me tient également à cœur. Nous savons que le territoire est déjà fortement impacté visuellement par le développement des éoliennes. Si, éventuellement – et je précise que je ne voudrais pas que cela bloque le projet – il était possible d'enterrer ces lignes, cela rendrait l'ensemble beaucoup plus agréable et faciliterait l'acceptation par les habitants.

Ensuite, je souhaiterais évoquer un autre sujet, qui est la création d'emplois prévue avec ce projet. Vous avez annoncé que votre usine emploierait 120 à 130 personnes une fois en activité. C'est une excellente nouvelle pour notre territoire. Cependant, beaucoup de jeunes, notamment ceux qui ont vu vos campagnes d'information, se posent des questions sur le niveau de compétences qui sera exigé pour travailler avec vous.

Ne serait-il pas envisageable de commencer dès maintenant à orienter ces jeunes vers des filières adaptées ? Par exemple, en collaborant avec les collèges et lycées locaux pour les sensibiliser aux opportunités que votre projet peut offrir. Cela permettrait de leur donner une idée claire des qualifications nécessaires et de les inciter à se former dans ces domaines.

Pour résumer ma question : quel sera le niveau de compétences attendu pour ces futurs emplois, et pourrait-on commencer à préparer dès maintenant les jeunes du territoire à saisir ces opportunités ?

Je vous remercie pour votre attention et pour vos réponses à venir.

Françoise Cardot - Ribemont

Bonjour, je suis Françoise Cardot, habitante de Ribemont.

J'ai pris le temps de consulter votre dossier, et une chose m'a interpellée : il semble que Ribemont ne soit pas clairement mise en avant dans les différents plans et documents présentés, alors que la commune est en proximité immédiate du projet. Le site se situe en haut de la côte de Ribemont, avec les premières habitations en contrebas, et pourtant, vous faites toujours référence au projet en parlant uniquement d'Origny-Sainte-Benoîte.

Je me demande pourquoi Ribemont, qui est pourtant la commune la plus importante du secteur, semble négligée dans votre communication. Il est important de rappeler que Ribemont abrite notamment un collège, un lieu central qui concerne l'ensemble des communes environnantes. Cette proximité directe rend la commune particulièrement concernée par le projet.

Enfin, je tiens à revenir sur une question déjà soulevée : celle des risques, notamment en lien avec la classification Seveso. Sachant que le site se trouve entre les deux communes les plus importantes de la zone, à savoir Origny-Sainte-Benoîte et Ribemont, je pense que ce point mérite d'être davantage détaillé et expliqué pour rassurer les habitants.

Merci de prendre en compte ces observations et d'apporter des clarifications sur ces sujets.

Patrick Faglin - sociétaire Tereos

Bonjour, je suis Patrick Faglin, sociétaire Tereos.

Je voudrais tout d'abord partager une observation qui m'interpelle : dans cette salle, il n'y a pas de représentant visible de Tereos. Lors des précédentes réunions auxquelles j'ai assisté, il n'y avait également qu'un seul représentant présent. Étant donné le rôle central de Tereos dans ce projet, cette faible implication publique est, à mon avis, étonnante.

Ensuite, je souhaiterais souligner quelques éléments historiques et économiques qui méritent d'être pris en compte. Il y a une cinquantaine d'années, lorsque Nestlé s'est implanté à Encourt-CPF, on parlait d'un apport significatif en termes de taxes professionnelles. Aujourd'hui, bien que la commune d'Encourt soit encore prospère et bien entretenue, il est clair que la donne a changé : Nestlé délocalise progressivement sa production en Pologne, où le coût du SMIC est moitié moindre qu'en France.

Dans le secteur de la betterave sucrière, la situation est tout aussi préoccupante. Le marché du sucre est confronté à une concurrence accrue, notamment en raison de l'ouverture des frontières au Mercosur, récemment ratifiée par Ursula von der Leyen. Chaque année, une ou deux sucreries ferment leurs portes en France. Le cours du sucre, qui était de 1 000 euros la tonne, a chuté à 500 euros, bien en deçà du seuil de rentabilité, estimé à 737 euros. Aujourd'hui, les cultivateurs de betteraves peinent à survivre, avec des prix de 16 à 32 euros par tonne.

Tereos, qui était autrefois un leader mondial dans ce secteur, est aujourd'hui lourdement endetté, avec une dette de 2,7 milliards d'euros. Cette situation est préoccupante, et je crains qu'elle ne reflète une tendance plus large dans notre pays.

Concernant la transition énergétique, je m'interroge sur son coût réel et son impact. Nous avions autrefois l'un des systèmes énergétiques les plus performants et les moins coûteux grâce au nucléaire. Aujourd'hui, les choix énergétiques imposés par l'Europe ont entraîné une hausse massive des coûts, qui pèse non seulement sur les industriels comme nous, mais aussi sur les artisans et les entreprises locales, qui n'en peuvent plus.

Enfin, je voudrais évoquer une autre question : celle des infrastructures locales. On nous promet souvent que ces grands projets apporteront des retombées fiscales positives, mais je ne vois pas ces promesses se matérialiser dans l'état de nos routes, par exemple. Les franchissements du canal de la Sambre à l'Oise, à Ribemont, ou encore la D12, sont dans un état lamentable. Cela soulève une question légitime : où va l'argent ?

Merci pour votre écoute.

Pascal Potier - Renansart

Bonjour, je suis Pascal Potier, de Renansart

Je souhaiterais revenir sur la question de la matière première utilisée dans ce projet, à savoir la betterave. Nous

venons d'entendre que le secteur de la production de betteraves est confronté à d'importants défis depuis plusieurs années.

Tout d'abord, l'interdiction des néonicotinoïdes a entraîné une recrudescence de la jaunisse virale, qui affecte gravement les cultures. À cela s'ajoutent les aléas climatiques, qui ont un impact direct sur les rendements. Les betteraves produites sont aujourd'hui souvent pauvres en sucre, ce qui réduit encore davantage leur rentabilité pour les agriculteurs.

Madame de Juvigny a mentionné que Verso Energy dispose d'un «mix» pour diversifier ses sources de CO2 biogénique en cas de problème d'approvisionnement local. J'aimerais savoir sur quelles plantes repose cette stratégie alternative. Quelles sont les cultures ou les ressources envisagées pour compléter ou remplacer les apports en CO2 biogénique issus de la betterave ?

Enfin, pour mieux comprendre l'ampleur du projet, pourriez-vous préciser combien de terres cultivées en betteraves dans notre secteur seront nécessaires pour répondre à 100 % aux besoins du projet, sans créer de tensions sur la production ou des problèmes d'approvisionnement ?

Merci pour vos éclaircissements.

Sébastien ALBERT - Modérateur

Merci beaucoup pour vos questions et interventions constructives, notamment sur les enjeux liés à la betterave et aux alternatives de matière première. Nous allons maintenant apporter des éléments de réponse à ces différents points afin de conclure cette partie.

Je vais inviter les intervenants concernés à répondre successivement, en apportant les précisions nécessaires sur les sujets soulevés, comme la diversification des sources de CO2 biogénique, les besoins en terres cultivées, et les impacts sur la production locale.

Nous vous remercions une fois encore pour votre participation active et vos remarques pertinentes.

Gersende Legrand – Directrice de projet – Verso Energy

Merci pour votre question sur les opportunités d'emploi liées au projet OrChyDé. Je vais vous donner une vue d'ensemble sur les besoins en personnel pendant la phase d'exploitation et de maintenance de l'installation, ainsi que sur les compétences et qualifications nécessaires.

Nombre d'emplois

Pendant la phase d'exploitation, environ 45 emplois directs seront nécessaires sur le site. Le chiffre de 120 à 130 emplois que nous avons mentionné inclut les emplois indirects et les services associés, comme la sous-traitance pour certaines activités ou les services logistiques et administratifs en lien avec le projet.

Compétences requises

Les postes à pourvoir sur le site se répartissent en trois grandes catégories de compétences :

1. Compétences techniques :

- Opérateurs : gestion des automatismes et instrumentation du site.
- Maintenance : spécialisation en mécanique (pompes, compresseurs, vannes), électricité, et instrumentation/contrôle.

2. Compétences générales :

Gestion administrative, comptabilité, gestion documentaire.

3. Compétences de soutien :

Gardiennage, entretien général des installations, logistique interne.

Niveaux de qualification

Le niveau de qualification varie en fonction des postes :

- Ingénieurs : certains postes clés, comme ceux de directeur d'usine et de son adjoint, nécessitent un niveau bac+5 (ingénieur).
- Techniciens : la majorité des opérateurs et techniciens de maintenance auront un niveau bac+2 (DUT ou BTS).
- Emplois administratifs et de soutien : ces postes nécessitent des qualifications variées, certaines moins élevées, selon les fonctions exercées (gestion documentaire, entretien, gardiennage).

Sensibilisation et orientation

Ces informations ont été partagées lors des ateliers thématiques, notamment celui du 5 décembre, ainsi qu'auprès des étudiants du lycée Condorcet, pour sensibiliser les jeunes aux opportunités futures et les orienter vers les formations adaptées.

En résumé, le projet propose une large gamme de métiers, avec des niveaux de qualifications variés, permettant de répondre à différents profils. Si vous avez d'autres questions ou souhaitez des précisions, nous restons à votre disposition.

Victor Lévy-Frébault Directeur du développement Verso Energy

Sur la prise en compte des infrastructures locales (notamment Ribemont et son collège)

Merci pour votre remarque concernant Ribemont et les infrastructures environnantes, notamment le collège. Nous voulons vous rassurer : dans le cadre de l'élaboration de notre dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), nous devons étudier l'ensemble des infrastructures dans un rayon de 3 kilomètres autour du site. Cela inclut évidemment les établissements publics, les habitations, et toutes les infrastructures potentiellement impactées.

Actuellement, ce dossier est en cours d'élaboration et devrait être finalisé d'ici la fin de l'année. Cette analyse comprendra un état initial du territoire, prenant en compte non seulement les zones urbaines comme Ribemont et Origny-Sainte-Benoîte, mais aussi les aspects naturels (cours d'eau, espèces protégées) et les infrastructures industrielles déjà existantes (y compris les éoliennes). Votre remarque vient conforter notre démarche, et nous veillerons à intégrer tous ces éléments.

Sur les sucreries et la dépendance à la betterave

Concernant la question des sucreries et des défis rencontrés par le secteur betteravier, nous comprenons les inquiétudes exprimées. En effet, la pérennité des sucreries est cruciale pour l'approvisionnement en CO2 biogénique. Si une sucrerie venait à fermer ou si l'activité betteravière diminuait, cela pourrait poser un problème d'approvisionnement pour notre projet.

Pour faire face à cette éventualité, nous avons prévu des solutions alternatives. Si le CO2 biogénique issu des betteraves n'était plus disponible, nous pourrions nous approvisionner auprès d'autres unités en France. Par exemple, des installations industrielles comme les papeteries utilisent des chaudières biomasse qui produisent également du CO2 biogénique. Ce CO2 pourrait être liquéfié et transporté jusqu'au site.

Sur le rôle de Verso Energy dans la filière betteravière

Nous tenons également à clarifier un point important : Verso Energy est un acheteur de CO2, et non un acteur de la filière agricole ou sucrière. Nous ne sommes pas directement impliqués dans la production de betteraves ou la transformation en sucre. Notre rôle est de valoriser le CO2 biogénique disponible sur le site d'Origny-Sainte-Benoîte, que nous considérons comme une ressource précieuse.

Pour notre projet, nous avons besoin d'environ 166 000 tonnes de CO2 biogénique par an. Nous ne sommes pas en mesure de traduire ce volume en hectares de betteraves, car cela dépend des rendements agricoles et des processus industriels spécifiques à Tereos. Toutefois, nous collaborons étroitement avec eux pour garantir un approvisionnement stable.

Sur la valeur du CO2 biogénique pour le territoire

Le CO2 biogénique disponible à Origny-Sainte-Benoîte est une ressource unique en France. Peu d'unités industrielles disposent d'un tel gisement de CO2 biogénique, ce qui en fait un véritable atout pour attirer des projets industriels comme le nôtre. Nous pensons que cette ressource représente une opportunité pour renforcer l'attractivité économique du territoire.

En résumé, nous prenons en compte l'ensemble des infrastructures et des acteurs locaux dans notre démarche. Nous avons également prévu des alternatives pour sécuriser l'approvisionnement en CO2 biogénique, et nous sommes convaincus que cette ressource constitue un atout majeur pour le développement économique d'Origny-Sainte-Benoîte et des communes voisines.

Si vous avez d'autres questions ou remarques, nous restons à votre disposition pour y répondre.

Christophe Bacholle CNDP

Pour clarifier, le CO2 produit par Tereos et récupéré par Verso Energy est un sous-produit du processus industriel. Que ce CO2 soit récupéré ou non par Verso Energy, les betteraves continuent d'être cultivées pour d'autres usages, notamment pour la production de sucre.

Il est important de souligner qu'il n'existe pas de lien direct entre la quantité de betteraves cultivées et le projet Verso Energy. Le projet n'entraîne pas de production supplémentaire de betteraves, ni de modification des surfaces agricoles utilisées pour cette culture. En revanche, si la quantité de CO2 biogénique disponible venait à diminuer (en raison de changements dans les surfaces cultivées ou dans les processus industriels de Tereos), cela pourrait poser un problème d'approvisionnement pour le projet.

Dans un tel cas, comme cela a été mentionné précédemment, Verso Energy pourrait s'approvisionner en CO2 biogénique auprès d'autres sources en France. Ces sources alternatives pourraient inclure des industries comme les papeteries ou d'autres sites utilisant des procédés basés sur la biomasse.

Sur l'impact des évolutions agricoles

Il est important de préciser que Verso Energy et Tereos ont intégré, dans leurs relations commerciales, une marge d'adaptation prenant en compte les éventuelles évolutions des quantités de CO2 disponibles. Cependant, les détails exacts de cette marge et des perspectives sont des informations commerciales confidentielles, sur lesquelles nous ne pouvons pas nous étendre davantage.

Pour obtenir des informations plus précises sur la gestion du CO2 chez Tereos et son lien avec leurs activités agricoles, nous vous invitons à poser directement vos questions à Tereos.

En résumé, le projet repose bien sur le CO2 biogénique issu de Tereos, mais il n'existe aucun lien entre le projet et l'augmentation ou la modification des surfaces cultivées en betteraves. Toute diminution significative de la production de CO2 biogénique entraînerait une recherche d'approvisionnement alternatif.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci à tous pour ce temps d'échange riche et constructif. Je vous rappelle que tout à l'heure, vous serez invités à partager un moment convivial autour d'un cocktail, qui permettra de poursuivre ces discussions dans un cadre plus informel.

Nous accueillons à présent Ludovic Lagay, qui va nous restituer les principaux sujets et points d'échanges qui ont émergé tout au long de cette concertation.

Ludovic, à vous la parole.

Ludovic Lagay - ingénieur Projets Verso Energy

La concertation, comme vous avez pu le constater, repose sur des échanges riches entre le public et les maîtres d'ouvrage. Elle permet de faire émerger les préoccupations principales et les sujets qui tiennent à cœur aux habitants et acteurs locaux. Après avoir présenté les aspects concrets du déroulement de cette concertation, nous allons maintenant revenir sur les enseignements que nous en avons tirés.

Principaux sujets soulevés lors de la concertation :

1. L'eau : consommation et rejets

- La question de l'eau a été un point central des discussions.
- Sur la consommation : Le public a soulevé des préoccupations concernant la disponibilité des ressources en eau, notamment en cas de sécheresse, et les besoins du projet en temps normal.
- Sur les rejets : Les impacts potentiels sur la faune et la flore, ainsi que les risques de pollution, ont été régulièrement évoqués.

2. Le trafic : camions et ferroviaire

- Avec une circulation déjà dense dans la région, les impacts liés au trafic généré par le projet ont suscité de nombreuses interrogations.
- Deux aspects majeurs ont été discutés :
 - Le volume de trafic routier, notamment les camions, et les éventuelles nuisances associées.
 - Le trafic ferroviaire, compte tenu de la desserte ferroviaire d'Origny-Sainte-Benoîte, et les éventuels impacts sur les infrastructures locales.

3. L'emplacement et la loi «Zéro Artificialisation Nette» (ZAN)

- Des questions ont été posées sur les raisons du choix de ce site pour le projet.
- Le public s'est également interrogé sur la compatibilité du projet avec la loi ZAN, qui vise à limiter l'artificialisation des sols, et sur la manière dont le projet respecterait ces quotas.

4. Origine du CO2 et lien avec l'agriculture

- Le lien entre le CO2 biogénique utilisé par le projet et les pratiques agricoles locales a été un autre sujet clé.
- Cette thématique inclut des interrogations sur la pérennité des approvisionnements en CO2, les surfaces agricoles concernées, et les impacts sur les filières betteravières.

Ces quatre points principaux résument les préoccupations et sujets qui ont émergé au cours de la concertation. Nous aborderons ensuite les engagements prévus pour répondre à ces préoccupations, mais pour l'instant, l'objectif est de partager les retours concrets des échanges.

Nous restons disponibles pour approfondir chaque point si nécessaire, et nous vous remercions pour vos contributions qui ont permis d'enrichir ce travail de concertation.

Synthèse de RTE sur le raccordement électrique

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vais poursuivre avec la restitution des questions et des échanges qui ont émergé sur la thématique du raccordement électrique, portée par RTE. Trois grands thèmes ont principalement été abordés lors des discussions avec les habitants :

1. Localisation du raccordement électrique

Les habitants se sont beaucoup interrogés sur la localisation de la future ligne électrique. Parmi les questions soulevées :

- Où passera la ligne électrique ?
- Est-ce que la ligne traversera ou survolera les villages ?
- Pourquoi avoir choisi de se raccorder au poste des Avennes ?

Ces questions ont été largement abordées, notamment avec la présentation de l'aire d'étude et des contraintes identifiées, comme les zones à éviter (par exemple, des bourses ou des sites protégés). Nous avons également expliqué que les tracés tiendraient compte d'un éloignement minimum de 200 mètres des habitations.

2. Choix de la solution technique : aérien vs souterrain

C'est la question qui a été posée le plus souvent, y compris ce soir : Pourquoi privilégier une solution aérienne plutôt que souterraine ?

Outre cette interrogation centrale, d'autres préoccupations liées à ce choix ont été soulevées :

- Quelles sont les retombées économiques pour le territoire liées à ce raccordement ?
- Comment prendre en compte la gêne occasionnée par les pylônes pour les agriculteurs, notamment ceux dont les champs seraient traversés par la ligne ?

Ces préoccupations sont très importantes pour nous. Nous travaillons régulièrement avec des acteurs comme la Chambre d'Agriculture, afin de trouver les solutions les moins contraignantes pour les exploitations agricoles. Cela inclut des discussions sur l'emplacement des pylônes pour minimiser leur impact.

3. Caractéristiques techniques de la liaison aérienne

Enfin, de nombreuses questions techniques ont été posées sur la composition de la ligne aérienne, notamment :

- Quelle sera la hauteur des pylônes ?
- Combien de câbles seront nécessaires ?
- Quelle sera la hauteur des câbles au-dessus du sol ?

Nous avons partagé des ordres de grandeur pour permettre aux habitants de se projeter, bien que le tracé exact et les emplacements précis des pylônes ne soient pas encore définis. Les dimensions exactes dépendront notamment des dénivelés et des caractéristiques du terrain.

Ces questions témoignent de l'intérêt et des préoccupations des habitants quant à l'impact visuel et pratique de la future ligne électrique. Elles constituent des axes de réflexion majeurs pour nous, et nous continuerons à travailler en concertation avec les parties prenantes locales, comme les agriculteurs, pour réduire au maximum les impacts du projet.

Merci pour votre attention.

Pour rester dans la thématique de l'électricité, nous avons relevé plusieurs problématiques importantes soulevées lors de cette concertation, qui reflètent les préoccupations exprimées par le public tout au long des échanges.

1. Approvisionnement en électricité

Les discussions ont souvent porté sur les besoins en électricité du projet et leurs implications. Ce sujet a été abordé encore ce soir, notamment par Monsieur Doucy, et inclut plusieurs aspects :

- Importance des besoins énergétiques : Les participants se sont interrogés sur la quantité d'électricité requise pour le projet et son impact sur les ressources disponibles.
- Rendement global : Des questions ont été posées sur l'efficacité énergétique du projet et les pertes liées aux différentes étapes de transformation.
- Provenance de l'électricité : Les participants ont demandé si l'énergie utilisée serait 100 % renouvelable ou inclurait également de l'électricité bas carbone (provenant du mix électrique français).
- Impact local : Une préoccupation récurrente concerne l'impact potentiel sur le réseau électrique local et les consommateurs, notamment en termes de disponibilité et de prix de l'électricité.

2. Risques industriels et impacts environnementaux

Les risques associés au projet, ainsi que ses impacts pour les riverains, ont été des sujets essentiels de la concertation :

- Risques industriels : Les participants ont demandé des précisions sur les dangers potentiels liés au projet, en particulier sur les installations manipulant de l'hydrogène et du méthanol.
- Impacts pour les riverains : Les habitants se sont interrogés sur ce que le projet changerait concrètement dans leur quotidien, en termes de bruit, de nuisances lumineuses, ou d'autres impacts locaux.

3. Modèle économique et pertinence du marché

Un autre sujet clé a été la viabilité économique du projet et son adéquation avec les besoins du marché :

- Pertinence du produit : Les participants ont questionné la place du e-méthanol sur le marché des carburants durables et son utilité pour décarboner des secteurs comme le transport maritime.
- Rentabilité : Des interrogations ont été soulevées sur la capacité du projet à être économiquement viable à long terme.
- Financement : Le public a demandé des détails sur la manière dont le projet serait financé et les sources de soutien financier prévues.

4. Emploi, formation, et retombées économiques locales

Enfin, plusieurs questions ont porté sur les opportunités pour le territoire en termes d'emploi et de retombées économiques :

- Emploi et formation : Des participants ont souhaité connaître les délais de mise en œuvre, les profils recherchés, et les actions prévues pour favoriser la formation et l'embauche locale.
- Appels d'offres : Le public a demandé si les entreprises locales seraient prioritaires pour répondre aux appels d'offres liés au projet.
- Retombées économiques : Enfin, les participants ont souhaité connaître les bénéfices concrets, notamment en termes de fiscalité et d'investissements pour le territoire.

Ces points reflètent les préoccupations majeures du public, qui sont à la fois techniques, environnementales, économiques et sociales. Ces thématiques sont essentielles pour l'avenir du projet et permettront d'ajuster nos démarches afin de répondre aux attentes locales. Nous poursuivrons nos efforts pour apporter des réponses concrètes et adaptées à ces enjeux.

Noëlle de Juvigny Cheffe de projet, Verso Energy

Suite à l'ensemble des échanges, des réunions publiques et des contributions du public, nous avons effectué un travail approfondi d'analyse et de synthèse. Nous souhaitons partager avec vous les premiers enseignements et engagements que nous pouvons prendre concernant le projet, en particulier sur la thématique de l'eau.

Étude d'impact réglementaire

Tout d'abord, nous tenons à rappeler qu'une étude d'impact complète sera réalisée, conformément aux obligations réglementaires. Cette étude, menée en collaboration avec les services de l'État tels que la Dréal et la DDT, sera essentielle pour évaluer les prélèvements et rejets d'eau liés au projet.

Méthodologie d'analyse des impacts

Dans le cadre de cette étude, nous nous engageons à adopter une méthodologie rigoureuse, adaptée aux spécificités locales. Cela inclut :

- La fiabilité des données hydrométriques : Nous avons pris note des remarques pertinentes soulevées, notamment lors de l'atelier thématique numéro 2, concernant la station de mesure hydrométrique d'Origny-Sainte-Benoîte. Nous serons particulièrement vigilants quant à la qualité et à la fiabilité des données issues de ces stations.
- Les effets cumulatifs : L'étude prendra en compte les effets cumulés des prélèvements et rejets, car nous ne sommes pas les seuls intervenants sur le cours de l'Oise. D'autres acteurs industriels et projets en cours dans la région seront intégrés dans l'analyse.
- Les spécificités des différents bras de l'Oise : Nous nous engageons à analyser les débits propres à chaque bras de la rivière, afin de garantir une approche adaptée et respectueuse des caractéristiques locales.

Gestion des rejets d'eau

Concernant les rejets d'eau dans le milieu naturel, nous garantissons que :

- Des solutions de traitement efficaces seront mises en place pour garantir une qualité conforme aux normes en vigueur.
- Les rejets seront systématiquement évalués pour assurer leur compatibilité avec le milieu récepteur, en respectant les spécificités écologiques et hydrologiques de la zone.

Nous avons bien entendu les préoccupations légitimes exprimées par le public sur la thématique de l'eau. Ces engagements visent à répondre de manière proactive à ces attentes et à garantir que le projet soit mené dans le respect des écosystèmes locaux et des ressources en eau.

Si vous avez d'autres questions ou points à clarifier, nous sommes à votre disposition pour y répondre.

Gersende Legrand Directrice de projet, Verso Energy

Voici une version rédigée et structurée des enseignements et engagements issus des discussions :

À la suite des échanges tenus lors des réunions publiques et des contributions écrites, nous souhaitons partager avec vous les engagements et enseignements que nous avons retenus pour répondre aux préoccupations exprimées.

1. Maîtrise des risques industriels

La maîtrise des risques industriels a été une préoccupation majeure. Nous tenons à rappeler que :

- Une étude de danger complète sera intégrée dans notre demande d'autorisation environnementale, conformément à la réglementation.
- Cette étude de danger recensera tous les produits présents sur le site (hydrogène, oxygène, etc.), les équipements, ainsi que les conditions spécifiques de pression et de température susceptibles de générer des risques.
- Des scénarios d'accident seront établis, avec une analyse des probabilités d'occurrence et de la gravité de

chaque risque. À partir de ces scénarios, des barrières préventives, de détection et de protection seront mises en place (par exemple, des systèmes d'extinction automatique).

- Les mesures définies seront validées par les autorités compétentes, notamment la Dréal et la préfecture.

Concernant l'hydrogène, bien qu'il soit produit de manière innovante par électrolyse dans ce projet, il s'agit d'un produit déjà largement utilisé dans l'industrie. Nous veillerons à intégrer les retours d'expérience et les relevés d'accidentologie pour garantir une sécurité maximale.

2. Gestion des émissions d'oxygène

L'émission d'oxygène a également été évoquée. Nous nous engageons à inclure cette question dans notre étude de danger et à analyser précisément ses impacts pour répondre aux préoccupations soulevées.

3. Trafic et impacts visuels

Le trafic généré par le projet, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation, a été un point clé :

- Une étude d'impact du trafic sera réalisée pour évaluer les flux de camions et les impacts potentiels sur les infrastructures locales.
- Nous communiquerons le choix entre les options ferroviaire ou routière pour le transport de CO2 depuis Ménil-Saint-Nicaise avant le dépôt des permis.
- Une étude d'insertion paysagère sera réalisée pour minimiser l'impact visuel des installations sur les riverains.

4. Raccordement électrique et agriculture

Pour RTE, les engagements principaux concernent :

- L'éloignement des habitations : Les pylônes de la ligne électrique seront installés à plus de 200 mètres des habitations, conformément aux engagements pris.
- Minimiser les impacts sur les terres agricoles : En collaboration avec la Chambre d'Agriculture, nous travaillerons à trouver les meilleurs emplacements pour les pylônes, afin de limiter la gêne pour les exploitants (par exemple, en bordure de parcelles ou près des routes).
- Intégrer les autres projets du territoire : Nous prendrons en compte les projets locaux déjà identifiés, comme une station d'épuration ou un projet d'agrivoltaïsme, pour garantir une cohérence globale.

5. Emploi et formation

L'intérêt suscité par les opportunités d'emploi liées au projet est particulièrement encourageant. Nous distinguons deux phases majeures :

- Phase de construction :
 - Cette période représentera un pic d'activité, avec un fort besoin en compétences locales.
 - Nous nous engageons à informer les entreprises locales suffisamment tôt pour leur permettre de répondre aux appels d'offres. Cela inclut tous types d'entreprises, des grands groupes aux PME, avec une répartition des travaux (terrassement, sous-traitance, etc.) permettant une large participation.
 - En collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous faciliterons l'accès des entreprises locales à ces opportunités.
- Phase d'exploitation :
 - Cette phase nécessitera une équipe resserrée d'environ 50 personnes, recrutées principalement localement.
 - Nous travaillons déjà avec France Travail et les établissements scolaires locaux, comme le lycée Condorcet, pour anticiper les besoins de formation et orienter les jeunes vers les métiers concernés.

Ces engagements reflètent notre volonté d'intégrer les préoccupations exprimées et de travailler en concertation avec les acteurs locaux pour garantir un projet respectueux, sécurisé et bénéfique pour le territoire. Nous remercions à nouveau toutes les personnes ayant contribué à ces échanges constructifs.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci Gersende pour cette restitution détaillée des engagements et des enseignements issus de cette concertation.

Nous allons à présent donner la parole à Madame et Monsieur les garants de la CNDP, qui concluront cette séance en partageant leur regard sur les échanges et le processus global de la concertation.

C'est Monsieur Bacholle qui prendra la parole. Monsieur Bacholle, à vous.

Christophe Bacholle – Garant de la CNDP

Nous arrivons à la fin de cette concertation préalable. Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement toutes les personnes présentes pour leur participation active et constructive. La richesse des échanges, au fil des réunions publiques, témoigne de l'implication des citoyens dans ce projet.

Je souhaite également remercier tout particulièrement Monsieur Doucy pour sa contribution. La présence d'opinions divergentes est essentielle pour enrichir le débat, permettre à chacun de se positionner et, surtout, pousser le maître d'ouvrage à mieux justifier ses choix et à approfondir ses explications.

Rappel des étapes à venir

Comme cela a été mentionné, nous sommes encore très en amont dans le processus. Les études d'impact et d'autorisation environnementale, y compris l'étude de danger, n'ont pas encore été réalisées. Ces étapes clés permettront d'identifier les risques industriels, de proposer des méthodes de gestion adaptées, et de finaliser les détails techniques du projet.

La concertation préalable se termine officiellement lundi prochain à minuit. Vous avez donc encore quelques jours pour déposer vos contributions sur le site internet dédié. Nous vous encourageons vivement à le faire, car les écrits permettent un traitement approfondi des remarques, avec des réponses détaillées de la part du maître d'ouvrage.

Points de vigilance identifiés

Plusieurs grands thèmes ont émergé comme prioritaires durant cette concertation :

- L'enfouissement des lignes électriques, sujet soulevé à plusieurs reprises.
- La gestion de la circulation des camions, notamment en phase de chantier.
- La maîtrise des risques industriels et les réponses à apporter aux incertitudes liées à la sécurité.
- Les incertitudes sur la filière CO2, notamment son approvisionnement et sa pérennité.
- La gestion des prélèvements d'eau, en particulier leur impact sur le débit de l'Oise.

Ces points seront abordés dans notre bilan de la concertation, que nous remettrons fin janvier. À partir de ce document, le maître d'ouvrage aura deux mois pour y répondre et détailler les mesures envisagées pour lever les inquiétudes exprimées.

La suite du processus

Une fois cette phase de concertation préalable achevée, une concertation continue sera mise en place pour suivre les évolutions du projet. Nous espérons que cette étape permettra au maître d'ouvrage de partager les résultats des études progressivement, bien que cela puisse être complexe en fonction des échéances administratives.

Lorsque le projet sera finalisé, il sera soumis à une enquête publique, probablement en 2025. Cette étape permettra à chacun de consulter le projet dans ses moindres détails et de formuler de nouvelles remarques ou critiques si nécessaire. Contrairement à nous, garants, le commissaire enquêteur chargé de cette phase devra rendre un avis favorable ou défavorable sur le projet.

En conclusion, je tiens à souligner que cette concertation a été un moment d'écoute et d'échange précieux. Nous remercions le public pour sa participation active et ses contributions riches et variées. Nous espérons que les questions soulevées et les critiques exprimées permettront au maître d'ouvrage d'affiner son projet et de répondre de manière encore plus précise aux attentes et aux préoccupations des citoyens.

Je vous invite une dernière fois à partager vos contributions sur le site internet avant lundi prochain, et je vous remercie pour votre attention et votre implication dans ce processus.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci beaucoup, Monsieur Bacholle, pour cette synthèse et ces éclairages sur le rôle de la concertation préalable et les prochaines étapes.

Nous allons maintenant donner la parole à Madame Noëlle de Juvigny, représentante de Verso Energy, pour conclure cette soirée et nous présenter les étapes à venir pour le projet OrChyDé.

Madame de Juvigny, à vous.

Noëlle de Juvigny Cheffe de projet, Verso Energy

Merci Monsieur Bacholle pour cette restitution et pour l'ensemble de vos efforts tout au long de cette concertation.

Comme cela a été mentionné, les prochaines étapes du projet consisteront en la préparation et le dépôt des dossiers de permis, une phase cruciale pour laquelle les échanges que nous avons eus avec vous seront d'une grande utilité.

Au nom de Verso Energy, je tiens à exprimer combien nous avons été heureux et reconnaissants de pouvoir mettre notre vision du projet à l'épreuve de votre réalité locale, de vos inquiétudes légitimes, de vos remarques constructives, mais aussi de vos appréciations positives. Ces interactions sont pour nous extrêmement enrichissantes et nous permettent d'améliorer et de consolider notre démarche.

Je souhaite également remercier Monsieur Bacholle et Madame Jacquard pour leur accompagnement tout au long de cette concertation. Leur regard bienveillant mais critique, constructif et rigoureux, a grandement contribué à faire de cette concertation un exercice fructueux et enrichissant.

Enfin, pour clôturer cette soirée dans une atmosphère conviviale, je vous invite à poursuivre nos échanges de manière informelle autour de quelques douceurs.

Merci encore à toutes et à tous pour votre implication, votre temps, et votre participation active.